



APPEL A PROJETS 2023

Direction de l'organisation des soins
Département Offre hospitalière /
Service Stratégie médicale
Personnes ressources AAP au sein de l'ARS-PACA
M. Olivier BERNARD
olivier.bernard@ars.sante.fr

1000 PREMIERS JOURS EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : RENFORCEMENT DES STAFFS MEDICO-PSYCHO-SOCIAUX DANS LES MATERNITES.

- APPEL A PROJETS REGIONAL 1000 PREMIERS JOURS DE LA VIE : RENFORCEMENT DES STAFFS MEDICO-PSYCHO-SOCIAUX DANS LES MATERNITES
-

La stratégie régionale vise, au travers de ce dispositif, à mieux repérer et accompagner les situations de vulnérabilité médico-psychosociale et mieux anticiper et sécuriser la naissance de l'enfant et les difficultés potentielles à venir pour la famille.

Ce troisième appel à projets régional « renforcement des staffs médico-psycho-sociaux en maternité » doit permettre de susciter, renforcer, valoriser la continuité et la cohérence des interventions en périnatalité en formalisant un cadre de travail pluri-professionnel, pluri-partenarial et coordonné autour des situations de vulnérabilités médico-psychosociales.

Objectif de l'appel à projets régional : Développement des staffs médico-psycho-sociaux en maternité à l'appui d'un parcours coordonné et gradué au retour à domicile en post partum.

Structures éligibles : Etablissement de santé titulaire d'une autorisation de gynécologie obstétrique

Ces projets devront pouvoir participer aux objectifs suivants :

- Repérer et accompagner les situations de vulnérabilité médico-psychosociale
- Permettre une prise en charge coordonnée entre professionnels
- Participer à la mise en œuvre d'une politique commune en faveur de la périnatalité et de la petite enfance sur le territoire (une attention toute particulière sera apportée à la formalisation des partenariats et au lien ville-hôpital)
- Contribuer à une démarche d'évaluation des pratiques en lien avec le dispositif.

La période des 1000 premiers jours de l'enfant constitue une période particulièrement sensible pour le développement de l'individu. Depuis une trentaine d'années, les recherches montrent dans quelle mesure l'environnement – sous toutes ses formes, qu'il soit nutritionnel, écologique ou socio-économique – et les modes de vie ont un impact sur le développement et la santé future de l'enfant.

Priorité en termes de prévention précoce et de lutte contre les inégalités, ce chantier a fait l'objet d'annonces fortes, parmi lesquelles l'allongement du congé paternité et une feuille de route nationale intégrant différents engagements visant à structurer une politique autour des 1000 premiers jours de l'enfant. Le chantier gouvernemental des « 1000 jours premiers jours de l'enfant » prévoit de systématiser la visite à domicile après accouchement et de développer l'accompagnement à domicile des parents en situation de vulnérabilité afin de conforter le développement de l'enfant et le lien parent-enfant.

Afin de préparer un accompagnement adapté à l'issue de l'hospitalisation, **les staffs médico-psycho-sociaux** des maternités ont vocation, avant la sortie d'hospitalisation, à évaluer le niveau de besoin d'accompagnement des familles à domicile dans le champ médical, psychologique ou social et organiser le relai avec les acteurs de l'accompagnement (PMI notamment).

Ces staffs médico-psycho-sociaux doivent être renforcés dans leur triple composante de compétences médicale, sociale et psychologique (sages-femmes, puéricultrices, assistantes sociales, psychologues...). L'absence de valorisation de l'activité qu'ils assurent (analyse de dossiers, coordination d'acteurs) n'étant actuellement pas incitative à leur mise en place

Pour permettre d'accentuer leur déploiement et de garantir ainsi que chaque parcours de périnatalité puisse accéder à une analyse individualisée de ses besoins d'accompagnement avant la sortie de maternité, un soutien financier des établissements sera apporté dans le cadre de cet AAP.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), le dispositif de repérage et d'accompagnement des vulnérabilités prénatales médico-psycho-sociales, appelé Dispositif de Partenariat Périnatal de Prévention (« D3P »), existe depuis 2013, et lie les maternités de la région, les Conseils Départementaux et l'Agence Régionale de Santé PACA (ARS PACA). Dans le cadre de ce dispositif, des staffs médico-psycho-sociaux (MPS) ou staffs de périnatalité sont mis en œuvre au sein des maternités de la région afin de :

- Repérer et accompagner les situations de vulnérabilité médico-psycho-sociale
- Permettre une prise en charge coordonnée entre professionnels et permettre un soutien des professionnels par l'échange pluri-professionnel et collectif dans les situations complexes
- Mettre en œuvre une politique commune en faveur de la périnatalité et de la petite enfance, qui s'intègre dans le champ de réflexion actuel de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 et de la Commission des 1000 premiers jours.

Des AAP ARS PACA a permis en 2021 et en 2022, de renforcer les Staffs MPS sur 28 Etablissements de la région, le recrutement de temps dédiés est effectif, le recours à l'outil d'évaluation est généralisé et les dynamiques partenariales sur les territoires se développent.

L'AAP 2023 devra permettre de développer des staffs MPS sur des établissements non pourvus et/ou de renforcer des staffs existants sur des établissements déjà financés sur cette action.

L'ARS-PACA allouera un financement en crédits « Aide à la contractualisation » reconductible, visant à couvrir principalement des dépenses de personnels.

La subvention allouée permettra de :

- Renforcer l'organisation et le fonctionnement effectifs des staffs médico-psycho-sociaux en maternité en termes de compétences médicale, paramédicale, sociale ou psychologique (sage-femme, puéricultrice, assistantes sociale, psychologue...),
- Améliorer la visibilité du dispositif auprès des professionnels et acteurs extrahospitaliers pour un meilleur repérage des situations et accompagnement des familles.

Les projets seront sélectionnés sur les critères suivants :

Pour les établissements déjà financés dans le cadre de l'AAP Staffs MPS 2021 ou 2022 une attention sera portée à la description des moyens et organisations mobilisés dans le cadre du soutien financier alloué.

- **Qualité de la description de l'existant** en termes de dispositif D3P et de staffs MPS sur l'établissement. La description doit comprendre :
 - Les RH affectées : profil et ETP
 - Mode d'organisation du staff : rythme, typologie acteurs présents, modalités de recueil du consentement et de restitution à la patiente, traçabilité des décisions,
 - Bilan synthétique, indicateurs de suivi.
 - Niveau d'engagement actuel dans une démarche d'évaluation (indicateurs et outils utilisés)

Une attention particulière sera apportée à la présentation des partenariats mis en place avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- Au sein de l'établissement : maternité/néonatalogie, psychologue en maternité, équipe sociale de l'établissement...
- Psychiatrie :
 - Pédiopsychiatrie et psychiatrie périnatale lorsqu'une équipe est dédiée
 - Psychiatrie de liaison et équipes de psychiatrie adulte
- Partenaires institutionnels, libéraux et associatifs.
 - Service de PMI du territoire (en santé en post natal) et Aide Sociale à l'Enfance, Maison de la solidarité des CD et CCAS... Les conventions D3P établies avec les Conseils Départementaux lorsqu'elles existent seront annexées à votre réponse.
 - Organismes de sécurité sociale (CPAM et CAF)
 - Professionnels libéraux y compris structures d'exercices coordonnés (CPTS, Maisons de santé...)
 - Partenaires associatifs (associations de TISF, structures hébergements ...)

- **Perspectives d'amélioration au regard des moyens sollicités.**
 - Au regard de votre organisation interne, des propositions opérationnelles sont attendues sur les axes suivants :
 - Evolution du rythme, de l'organisation, typologie acteurs..., lien avec de nouveaux partenaires internes à l'établissement (notamment les équipes de psychiatrie).
 - Recueil du consentement et traçabilité des décisions dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur concernant le partage de données personnelles
 - Organisation partenariale et territoriale
 - Evolution au regard des liens et partenariats avec les équipes de psychiatrie (périnatale, enfants, liaison, adultes)
 - Evolution et formalisation de nouveaux partenariats institutionnels, libéraux, privés et associatifs.
 - Actions de communication en interne et auprès des partenaires externes pour faire connaître le dispositif et améliorer l'orientation des patientes vers celui-ci
 - Engagement dans une démarche d'autoévaluation et de valorisation des outils existants ou innovants. Une liste d'indicateurs de suivi est présentée en fin du présent AAP.
 - Qualité de la description des moyens sollicités et cohérence avec les objectifs affichés et le cadre de l'AAP.

- **Complémentarité avec les interventions engagées sur les territoires.**

- Une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**

- MODALITES

Les structures qui peuvent répondre à cet appel à projets régional sont l'ensemble des établissements de santé avec maternité quel que soit leur niveau d'engagements actuels dans la démarche des Staffs Médico-psycho-sociaux.

Vos demandes, doivent être déposées avant le **25 novembre 2023, 17h00**, par mail à l'adresse suivante : ARS-PACA-DOS-DOH@ars.sante.fr .

Pour tout renseignement relatif à ce dispositif merci d'adresser vos demandes au Dr Olivier BERNARD : olivier.bernard@ars.sante.fr

Aucun projet déposé hors délai ne sera étudié.

Aucun projet non chiffré ne sera étudié.

La demande comportera :

- Le dossier de candidature complété par vos soins ;
- Une note de présentation libre des propositions opérationnelles de renforcement des staffs comprenant comme critères clés :
 - Les propositions d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement
 - Les actions en matière de partenariat et communication

- Le budget estimatif détaillé (coût chargé du personnel notamment, ...).

La reconduction des crédits d'exploitation « AC » sera conditionnée à la mise en œuvre effectuée de l'organisation et de la transmission des rapports d'activité, bilan financier et remplissage de l'outil de suivi

Un rapport d'activité et d'auto-évaluation sera transmis tous les ans et contiendra :

- Un rapport d'activité
- Un bilan financier
- Un rendu des indicateurs comportant à minima : (un outil de suivi de ces indicateurs sera mis à votre disposition) :
 - Consentement (oral/écrit) participation au staff
 - Date de la 1ère présentation
 - Moment de la 1ère présentation (anténatal / post-natal)
 - Origine de la présentation
 - Indication médicale
 - Indication psychologique/ psychiatrique
 - Indication sociale
 - Age de la patiente
 - Parité (avant accouchement)
 - Terme de grossesse lors de la 1e présentation (en SA)
 - Patiente isolée
 - Violences/ Conflits
 - Suivi PMI prénatal
 - Consultation psychiatrie adulte
 - Consultation pédopsychiatre
 - Consultation psychologue maternité
 - Suivi assistante sociale
 - Accouchement de la patiente à la maternité du staff
 - Durée séjour à la maternité (prolongée/normale)
 - Consultation psychiatre adulte à la maternité
 - Consultation pédopsychiatre à la maternité
 - Consultation psychologue à la maternité
 - Suivi PMI
 - Consultation psychiatrie adulte
 - Consultation pédopsychiatre
 - Consultation psychologue
 - TISF
 - SF libérale
 - Information préoccupante (IP)
 - Signalement judiciaire